



HAL
open science

Un nouveau fragment du cursus du procurateur impérial M. Aemilius Laetus découvert à Lyon

Catherine Bellon, François Bérard, Patrice Faure, Nicolas Laubry

► To cite this version:

Catherine Bellon, François Bérard, Patrice Faure, Nicolas Laubry. Un nouveau fragment du cursus du procurateur impérial M. Aemilius Laetus découvert à Lyon. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2020, 77 (2), pp.33-43. 10.4000/gallia.5157 . hal-02909545

HAL Id: hal-02909545

<https://hal.science/hal-02909545>

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Un nouveau fragment du cursus du procurateur impérial M. Aemilius Laetus découvert à Lyon

Catherine BELLON*, François BÉRARD**, Patrice FAURE*** et Nicolas LAUBRY****

Mots-clés. Colline de Fourvière, monument honorifique, cursus procuratorien, Gaule Lyonnaise, chancellerie impériale, Silvain.

Résumé. Cet article concerne un fragment d'inscription inédit, découvert en 2018 dans le secteur de l'Antiquaille, sur la colline de Fourvière à Lyon. Joint à un fragment déjà connu (CIL XIII, 1809), il permet de reconstituer une partie de la carrière du chevalier romain M. Aemilius Laetus, également attesté à Lyon par une dédicace à Silvain (CIL XIII, 1779).

Celle-ci ayant été découverte à l'Antiquaille, on peut envisager une même localisation originelle pour les deux monuments. Le dossier épigraphique révèle que Laetus fut promu au poste d'a studiis dans la chancellerie impériale, après avoir assumé deux procuratèles provinciales, dont celle de Lyonnaise et d'Aquitaine. Il s'inscrit bien dans la série des titulaires connus de ce poste important, qu'il a dû occuper entre le règne d'Hadrien et le début du III^e s.

A new fragment of the curriculum of the imperial procurator M. Aemilius Laetus discovered in Lyon

Keywords. Hill of Fourvière, Honorary monument, Procuratorial curriculum, Gallia Lugdunensis, Imperial chancellery, Silvanus.

Abstract. This article focuses on an unpublished fragmentary inscription, discovered in 2018 in the area of l'Antiquaille, on the hill of Fourvière in Lyon. It completes another fragment (CIL XIII 1809) and enables us to understand part of the cursus honorum of M. Aemilius Laetus, also attested in Lyon by a dedication to Silvanus (CIL XIII 1779).

Since it was discovered in l'Antiquaille, one can envisage the same original location for the two monuments. The inscriptions reveal that Laetus was promoted to the position of a studiis in the imperial chancellery, after two provincial procurator positions, including that of Lugdunensis and Aquitania. Laetus fits well into the series of known holders of this important position, which he occupied between the reign of Hadrian and the beginning of the 3rd c. AD.

Capitale de la province romaine de Gaule lyonnaise, Lugdunum fut sous le Principat le lieu de résidence de sénateurs et de chevaliers qui y exercèrent diverses fonctions au service de l'empire. À côté des personnels issus de l'ordre sénatorial, gouverneurs de province, légats du cens ou curateurs de cité, la colonie accueillit des personnages de rang équestre chargés de l'administration financière et, notamment, le procurateur des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine (*procurator prouinciarum Lugdunensis et Aquitanicae*), regroupées en une seule et

unique circonscription¹. Ces procurateurs sont principalement connus par une documentation épigraphique dans laquelle les nouveautés sont rares. Un fragment d'inscription découvert en mai 2018, lors d'un diagnostic archéologique conduit sous la

1. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés dans cette étude, les collègues de l'Inrap, Hugues Savay-Guerraz, l'équipe du musée Lugdunum et sa photographe Milène Jallais, ainsi que Ségolène Demougine pour ses corrections et ses conseils éclairés. Sur l'administration de la Lyonnaise, voir l'étude vieillie mais toujours utile de Willeumier 1948.

* Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 12 rue Maggiorini, F-69500 Bron. Courriel : catherine.bellon@inrap.fr

** Département des sciences de l'Antiquité, École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, F-75230 Paris Cedex 05. Courriel : francois.berard@ens.fr

*** Université de Lyon, HiSoMA (CNRS, UMR 5189), 18 rue Chevreul, F-69007 Lyon. Courriel : patricefaure@hotmail.com

**** École française de Rome, Piazza Farnese, 67, I-00186 Rome - Italie. Courriel : dirant@efrome.it

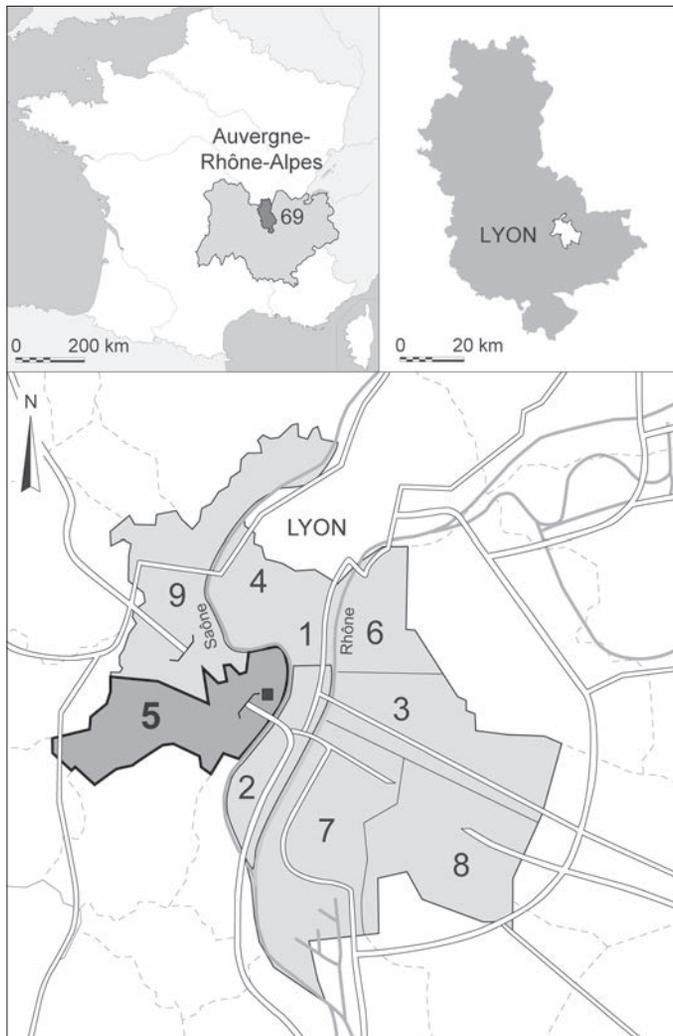


Fig. 1 – Situation générale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département du Rhône, de la ville de Lyon et de son 5^e arrondissement (DAO : C. Bellon, Inrap).

direction de Catherine Bellon par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), au 1 rue de l'Antiquaille dans la partie orientale de la colline de Fourvière (fig. 1 et 2), permet toutefois de réexaminer la carrière de l'un d'entre eux².

M. AEMILIUS LAETUS ET L'ÉPIGRAPHIE LYONNAISE : ANCIENS ET NOUVEAUX ÉLÉMENTS

Le chevalier M. Aemilius Laetus, procureur de Lyonnaise et d'Aquitaine, avait jusqu'à présent le privilège, peu commun à Lyon³, d'être connu par deux inscriptions conservées et

topographiquement bien localisées. La première est un autel en calcaire portlandien du Bugey dédié à Silvain, qui fut signalé en 1845 dans le jardin de l'Antiquaille et qui est aujourd'hui exposé au musée Lugdunum (*CIL* XIII, 1779 = *AD*, 26 ; fig. 3)⁴ :

Silvano
Augusto
M(arcus) Aemilius
Laetus,
5 a studiis
Augusti,
dicavit.

« À Silvain Auguste Marcus Aemilius Laetus, chargé des études de l'empereur, a dédié (ce monument) ».

La seconde est une plaque de marbre portant un fragment de cursus, découverte en 1892 lors de travaux de canalisation rue Saint-Jean, au pied de la colline de Fourvière et aujourd'hui dans les réserves du musée (*CIL* XIII, 1809 = *AD* V, 21 bis ; fig. 4, partie droite). Le texte conservé est le suivant :

[- -]lio C(aii) [fil(io) - -]
[Quir]in(a) La[- -]
[- - a] stud[iis - -]
[proc(uratori) pr]ouin[ciarum ?]
5 [Lugudu]n(ensis) et [Aquitanic(ae)]
[- -]ui[- -]

L. 1 : [C. Iu]lio Allmer et Dissard ; [M. Aemi]lio Stein, Pflaum et cet.

L. 2 : La[tino] Allmer et Dissard ; La[eto] Stein, Pflaum et cet.

L. 3 : [- - - a] stud[iis Aug(usti)] Allmer et Dissard, Hirschfeld, Pflaum, Willeumier etc. ; [mag(istro) a] stud[iis Aug(usti)] Domaszewski.

L. 6 : [praef(ecto)] ui[gilum ?] Hirschfeld, renvoyant à Allmer et Dissard, beaucoup plus hésitants ; [subpraef(ecto)] ui[gilum] Domaszewski ; [proc(uratori) pro]ui[n]ciae - -], Pflaum, Willeumier etc.

Le rapprochement entre les deux inscriptions n'avait pas été fait par le premier éditeur de ce dernier fragment, Auguste Allmer. Bien qu'il ait noté dans la notice du supplément du tome V des *Inscriptions du Musée de Lyon* (n° 21 bis) la ressemblance des lettres de la plaque avec celles de la dédicace à Silvain, il restituait, comme Paul Dissard, le gentilice *Iulius* et le cognomen *Latinus* dans le cursus fragmentaire⁵. Le rapprochement n'avait pas été fait non plus par Otto Hirschfeld, qui s'était contenté de signaler en note les restitutions de A. Allmer et P. Dissard, en ajoutant seulement une relation possible avec le préfet du prétoire de Commode Q. Aemilius Laetus. C'est en fait Arthur Stein qui a le premier suggéré que le demi-anonyme du cursus de Saint-Jean n'était autre que *l'a studiis Augusti* qui offrit la dédicace à Silvain, identification qui sera reprise par

2. Bellon et al. 2018, p. 40-44. Sur l'ensemble des phases 1 et 2 du diagnostic (décembre 2018-janvier 2019), voir Bellon et al. 2019. Sur le secteur archéologique de l'Antiquaille, voir Becker 2018.

3. En dehors des sénateurs Ti. Claudius Quartinus (*CIL* XIII, 1802 et *AE* 1976, 427 ; voir *PIR*², C 990) et L. Fulvius Aemilianus (*CIL* XIII, 1806, 1801 et 1805 ; voir *PIR*², F 527), c'est par exemple le cas du grand négociant trévire C. Apronius Raptor (*CIL* XIII, 1911 et 11179), mais pas du célèbre procureur C. Iulius Celsus (*CIL* XIII, 1808 = *ILS*, 1454), auquel l'inscription *ILTG*, 218, découverte dans l'amphithéâtre, ne doit plus être attribuée (voir *AE* 2000, 946).

4. Dim. : h. : 138,50 cm ; l. : 54 cm ; ép. : 45 cm. Champ épigraphique : 83 x 43. H. d. l. : 5,20 à 5,40 cm. Voir Hirschfeld 1905, p. 333, n. 5.

5. Voir Allmer 1898, p. 196, n° 923.

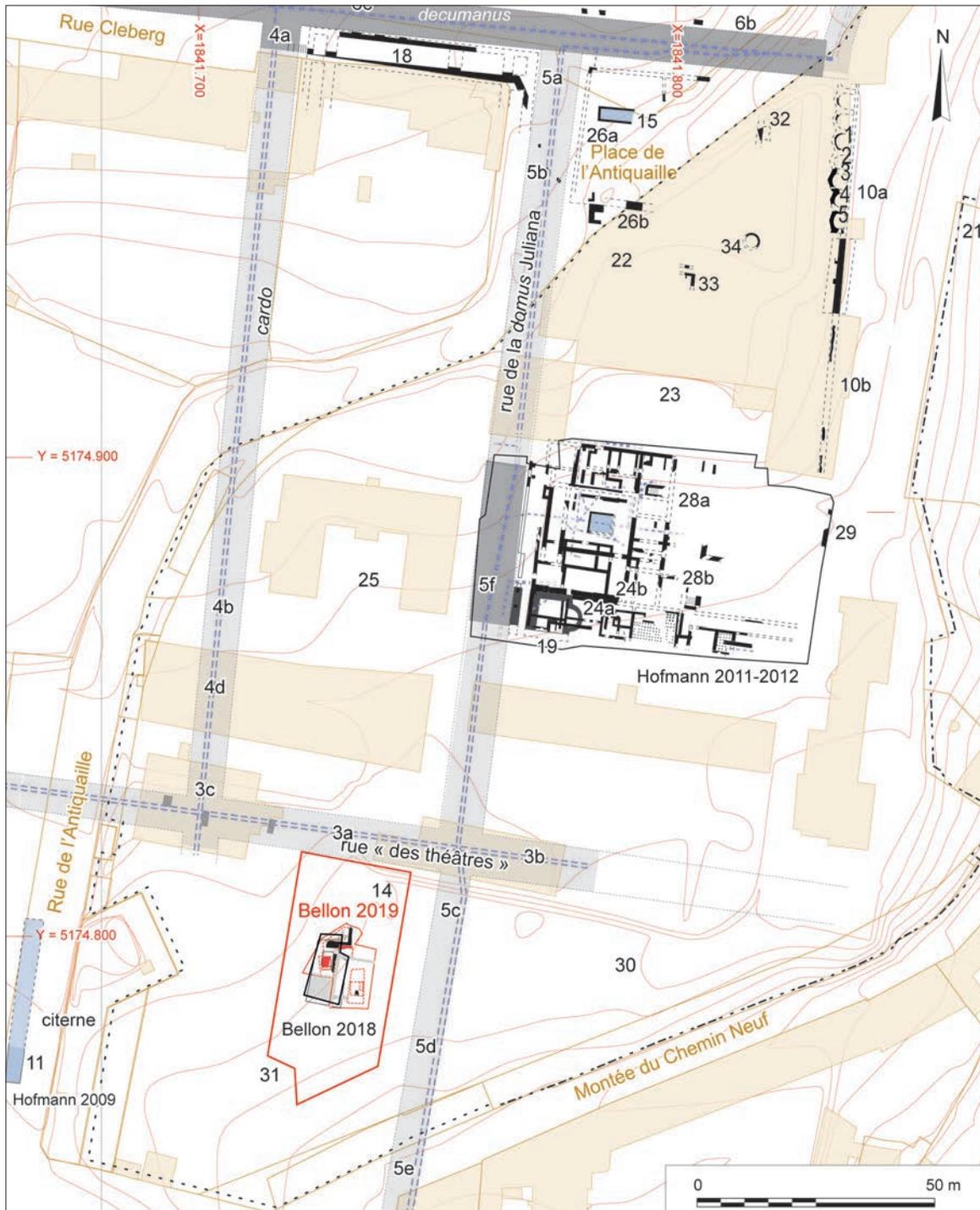


Fig. 2 – Localisation des sondages de 2018 et 2019 (DAO : C. Bellon, sur fond de Lenoble dir. 2018, feuille 10).

Pierre Wuilleumier, Hans-Georg Pflaum ou, plus récemment, Marcel Le Glay et Michel Tarpin⁶.

Le fragment découvert en 2018 vient apporter une confirmation décisive à ce rapprochement. Provenant d'une couche de remblai de démolition (marbres, blocs de gneiss et granite, antéfixe) accumulé au sud d'une *domus* fouillée en 2011-2012 par Étienne Hofmann (Service archéologique de la ville de Lyon)⁷,

il conserve la partie supérieure d'une plaque avec un morceau de la moulure et six lignes de texte. Les autres côtés sont brisés. Le texte est le suivant (fig. 4, partie gauche) :

[- -] *Aemilio* [- -]
 [- -] *Quirina* [- -]
 [- -] *procuratori a studiis* [- -]
 [- -] *procuratori prouinciarum* ?
 5 [- -] *Lugdunensis et Aquitanicae* [- -]
 [- -] *procuratori prouinciae* [- -]
 - - - - -

6. A. Stein dans *PIR*², A 357 ; Wuilleumier 1948, p. 46 ; Pflaum 1960-1961, I, p. 559-561, n° 213 et Pflaum 1982, p. 149 ; Le Glay, Tarpin 1989, p. 246-248. Sur ce texte, voir aussi Domaszewski 1908, p. 144 et p. 159, n. 3 et Haensch 1997, p. 464.

7. Becker 2018, p. 411-413 ; Hofmann, Mani dir. 2019.

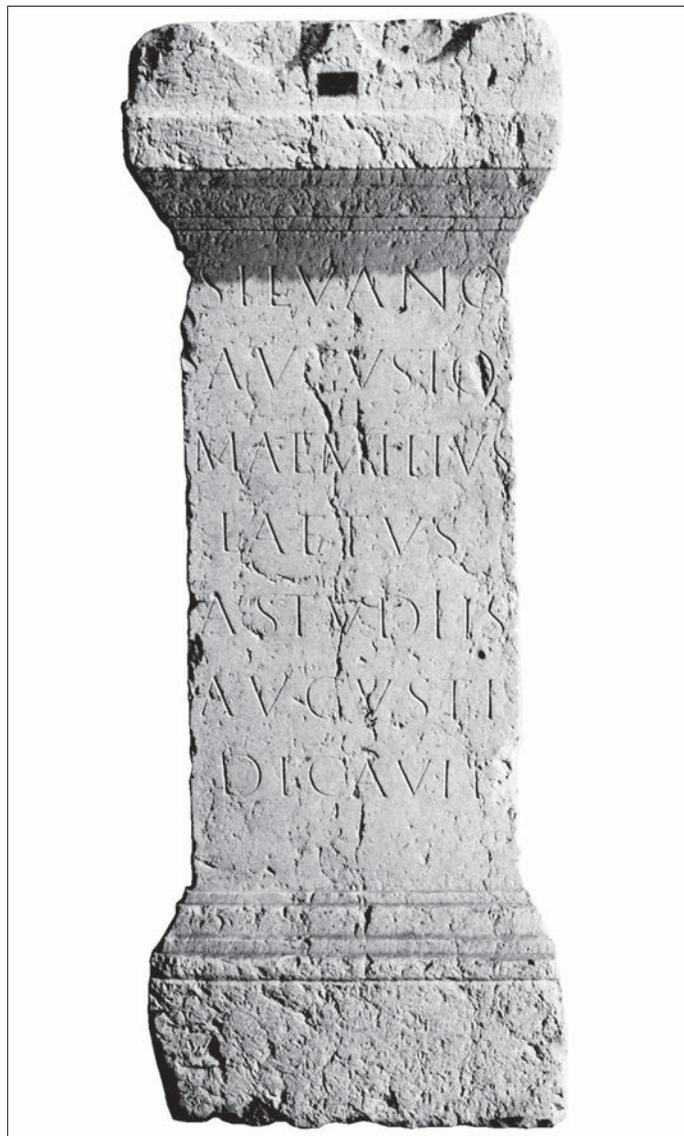


Fig. 3 – Dédicace de M. Aemilius Laetus à Silvain
(cliché : J.-M. Degueule, C. Thioc, Lugdunum - musée et théâtres romains).

Par une heureuse coïncidence, ce fragment est parfaitement jointif avec celui qui avait été découvert en 1892 et vient le compléter à gauche pour les six lignes conservées. Leur association permet ainsi de reconstituer une belle plaque de marbre blanc, brisée à gauche, à droite et en bas, mais dont le bord supérieur, orné d'une moulure, est partiellement conservé (fig. 4 et 5). Cette plaque, qui se caractérise par une épaisseur remarquable, devait appartenir à un monument honorifique, vraisemblablement au revêtement d'une base portant la statue du personnage.

Dimensions : 41,50 (14,20 pour la bordure supérieure, dont 6,50 pour la moulure) x 28 x 14 cm ; champ épigraphique : 27,50 x 28 cm.

Lettres très belles, larges et régulières : l. 1 : 3,70 cm ; l. 2 : 3,70-3,90 cm ; l. 3 : 3 cm ; l. 4-5 : 2,70-2,90 cm ; interligne entre la moulure et la l. 1 : 2,30 cm ; entre les autres lignes : 1,10-1,70 cm. Empattements marqués et soigneusement gravés, notamment pour les A, les E et les R, avec des extrémités finement recourbées pour les G, les L ou la haste droite des V ; traces de fines réglures aux l. 3-6. Ponctuation régulière sous



Fig. 4 – Coursus de M. Aemilius Laetus : photographie des deux fragments
(cliché : M. Jallais, Lugdunum - musée et théâtres romains).

forme de petites *hederae* faites d'un triangle pointe en bas et d'une fine tige incurvée vers la droite, mais absente l. 3 après A.

[M(arco)] Aemilio C(aii) [filio]
Quirin(a) L(aeto),
[p]roc(uratori) a stud[i]is Aug(usti),
[p]roc(uratori) prouin[ciarum]
5 [L]ugdun(ensis) et [A]quitan(icae ?),
[p]roc(uratori) pr[o]ui[nciae] ?

« À Marcus Aemilius Laetus, fils de Gaius, de la tribu Quirina, procurateur impérial aux études, procurateur des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine, procurateur de la province (...) ».

LES APPORTS DU NOUVEAU FRAGMENT

En confirmant le gentilice *Aemilius* à la ligne 1 et la tribu *Quirina* à la ligne 2, le nouveau fragment vérifie la pertinence de l'identification admise depuis A. Stein. Mais il apporte surtout de nouvelles et précieuses informations sur la carrière du procurateur (lignes 3-6), les dimensions de l'inscription et la localisation du monument, dans le secteur de l'Antiquaille.

Les lignes 1 et 2 permettent ainsi de mieux évaluer la largeur du texte, puisqu'on sait désormais que les lacunes étaient de seulement une lettre à gauche et environ trois à cinq à droite.



Fig. 5 – Cursus de M. Aemilius Laetus : proposition de restitution (DAO : É. Bayen, Inrap).

Même si les lignes suivantes sont écrites avec des lettres un peu plus petites, ces lacunes relativement réduites ne permettent pas de restituer d'autres fonctions que celles qui sont mentionnées dans la partie conservée du texte, la principale incertitude concernant l'abréviation éventuelle du mot placé en fin de ligne. Au total, on peut estimer la largeur du champ épigraphique à environ 50 à 60 cm et celle de la plaque à 50-85 cm, selon qu'il y avait ou non une moulure, dimensions qui conviennent parfaitement pour une base de statue (fig. 4 et 5)⁸.

À la fin de la ligne 1, *filio* était vraisemblablement écrit en entier, plutôt qu'avec l'abréviation classique *fil(io)*, en raison du probable centrage de la ligne 2, qui invite à supposer un vacat d'environ une lettre après le cognomen *Laeto*⁹.

La principale surprise est venue de la ligne 3, où avant *a studi[is Aug(usti)]* apparaît le mot [*p*]roc(uratori). Sa restitution n'avait jusqu'à présent pas été envisagée, sans doute parce que ce mot ne figure pas dans la dédicace du même Laetus à Silvain et que cette fonction est en général simplement formulée *a studiis Augusti*. S'il n'y a pas de nouveauté à la fin de la ligne 3, la restitution du génitif *Aug(usti)*, qui était généralement admise, se trouve néanmoins confortée. L'éventualité d'une ligne centrée autour du seul titre *a studiis*, comme on en a d'autres exemples, notamment pour souligner une promotion¹⁰, peut en effet être désormais écartée, le mot *proc(uratori)* appelant naturellement un symétrique en fin de ligne.

Aux lignes 4-5, la restitution de la procuratèle des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine est logiquement confirmée, la

8. Pour un parallèle à Lyon, voir la plaque de Ti. Aquius Apollinaris découverte à l'odéon (AE 1966, 252), elle aussi en marbre, mais de dimensions légèrement supérieures (119 x 92 x 21 cm) ; à Vérone, celles de C. Attius Alfianus (98 x 59 x 19 cm) ou de P. Baebius Tuticanus (68 x 66 x 31 cm), également en marbre et également destinées au revêtement d'une base de statue : voir CIL V, 3358 et 3334 = Alföldy 1984, nos 215 et 216, avec de nombreux autres exemples.

9. Si le mot est fréquemment écrit en entier sur les bases du sanctuaire des Trois Gaules (voir CIL XIII, 1683, 1689, 1702, 1704, 1706, 1708), les exemples

sont bien moins fréquents dans le reste de l'épigraphie lyonnaise ; pour un parallèle possible, voir cependant CIL XIII, 1918.

10. Ainsi à Lyon même *a libellis et censibus* pour C. Iulius Celsus dans CIL XIII, 1808 (Pflaum 1960-1961, n° 106) et *pontifici* pour L. Marius Perpetuus dans CIL XIII, 1810 (Pflaum 1960-1961, n° 168) ; voir Christol 1998, p. 229-230 ; voir aussi *ab epistulis* à la fin du cursus ascendant de Suétone : AE 1953, 73.

seule incertitude concernant l'abréviation des désinences, possible mais assez peu probable pour *prouin[ciarum]*, qui pouvait être écrit en entier, nécessaire en revanche pour *[Aquitana(icae ?)]*. La succession des fonctions implique ainsi que la carrière de M. Aemilius Laetus fut transcrite en ordre chronologique inverse ou descendant, comme l'avaient déjà vu Alfred von Domaszewski et Hans-Georg Pflaum. La procuratèle de Lyonnaise et d'Aquitaine se trouvait en effet au sommet de la hiérarchie des postes ducénares – ainsi dénommés car leurs titulaires percevaient un salaire de 200 000 sesterces – et son obtention ouvrait la voie à une promotion à des postes prestigieux au sein de la chancellerie impériale à Rome, comme celui d'*a studiis* : ce fut le cas également, sous Antonin, de C. Iulius Celsus, déjà cité, qui devint quant à lui *a libellis et censibus*, c'est-à-dire chargé des requêtes et des recensements¹¹.

Les restitutions sont moins évidentes pour la ligne 6. Avant même la découverte du nouveau fragment, on pouvait exclure la préfecture des vigiles (*[praef(ecto)] ui[gilum ?]*), suggérée avec une grande prudence par A. Allmer et O. Hirschfeld¹², mais impossible dans un cursus descendant. Pour des raisons inverses, la sous-préfecture des vigiles, envisagée par A. von Domaszewski¹³, était également à écarter, car trop modeste pour donner ensuite accès directement à la procuratèle ducénaire de Lyonnaise. Comme l'avait déjà vu H.-G. Pflaum, à cette place, il ne pouvait s'agir que d'une autre procuratèle provinciale et cette restitution se trouve pleinement confirmée par le nouveau fragment, qui permet de lire *[p]roç(uratori) pr[o]ui[nciae - -]*. Pour cette ligne aussi, la question de l'abréviation éventuelle du mot *prouincia* se pose, mais elle ne peut être tranchée, d'autant qu'on ignore le nom de la province concernée. Parmi les nombreuses procuratèles ducénares susceptibles d'avoir été exercées avant celle de Lyonnaise et d'Aquitaine, on trouve des procuratèles-gouvernements de provinces, comme les Maurétanies et la Rétie¹⁴, la direction des finances d'autres provinces impériales, comme la Bretagne¹⁵, ou celle du patrimoine dans d'importantes provinces publiques comme l'Asie¹⁶, pour s'en tenir aux exemples déjà attestés¹⁷. Rien ne permet de choisir entre ces différentes possibilités. La suite du texte qui, comme dans les inscriptions de C. Iulius Celsus et de L. Marius Perpetuus, devait poursuivre l'énoncé de la carrière en ordre descendant jusqu'aux premières fonctions procuratoriennes, est perdue¹⁸.

11. *CIL* XIII, 1808 = *ILS*, 1454 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 106.

12. Voir A. Allmer ad *AD*, 21bis, qui jugeait la restitution téméraire ; on comprend mal qu'elle ait été reprise, même avec un point d'interrogation, par O. Hirschfeld, ad *CIL* XIII, 1809, et qu'elle figure encore dans Le Mer, Chomer (dir.) 2007, p. 470, n° 406, ainsi que dans la banque de données Clauss-Slaby (EDCS-10500764, consultée le 24 avril 2019). En revanche, Laetus est logiquement absent de l'ouvrage de Sablayrolles 1996.

13. Domaszewski 1908, p. 144 et p. 159 ; Domaszewski, Dobson 1967, p. XXXIX et p. 273.

14. Ainsi Q. Baienus Blassianus : *CIL* XIV, 5341 = *AE* 1972, 70 = EDR110159 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 126.

15. Ainsi Cn. Pompeius Homullus : *CIL* VI, 1626 = *ILS*, 1385 = EDR100472 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 89 et *PIR*², P 617.

16. Ainsi C. Minicius Italus : *CIL* V, 875 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 59 et *PIR*², M 614.

17. Voir le tableau dressé par Le Glay, Tarpin 1989, p. 248.

18. Voir *supra*, n. 10, avec les références.

Le ou les dédicants, dont les noms ont également disparu, pouvaient être, comme pour ces deux dernières bases, un ou plusieurs subordonnés du procureur, mais aussi la colonie de Lyon ou toute autre cité placée ou non sous son autorité, un collège ou un corps de métier avec lequel il aurait été en relation, ou encore des particuliers. Il est très probable, comme pour C. Iulius Celsus, que la statue fut élevée à l'occasion de la nomination de M. Aemilius Laetus dans la chancellerie impériale, au moment où le nouvel *a studiis* s'appretait à quitter Lyon pour Rome. La dédicace à Silvain, dans laquelle la seule fonction signalée est précisément celle d'*a studiis*, a dû être gravée à peu près au même moment.

H.-G. Pflaum avait ainsi suggéré que ce monument témoignait de la gratitude de Laetus pour la divinité à laquelle il aurait été redevable de sa promotion¹⁹. Même si les motifs pouvant conduire à invoquer Silvain sont nombreux, un rapprochement avec le célèbre *carmen* composé par le chevalier T. Pomponius Victor au moment où il quittait sa procuratèle alpine pour Rome peut être éclairant : le dieu, qui était associé aux forêts et aux espaces sauvages en marge de la civilisation, y est non seulement remercié pour avoir protégé le procureur au cours des voyages qu'il a accomplis dans l'exercice de ses fonctions, mais également prié de veiller sur son retour en Italie²⁰. Bien que Silvain soit également invoqué pour protéger des espaces, en particulier domestiques, et plus généralement pour la préservation (*pro salute*) des dédicants ou de leur entourage, c'est une explication plausible à la dédicace lyonnaise, malgré l'incertitude que fait peser le laconisme de son formulaire²¹.

Du point de vue topographique, il faut souligner que le nouveau fragment du cursus a été trouvé dans la même zone que l'autel dédié à Silvain. Cela laisse penser que les deux monuments se trouvaient peut-être dans un même contexte originel et indique en revanche que le fragment découvert rue Saint-Jean en 1892 a dû, comme beaucoup d'autres, « descendre » de la colline de Fourvière. Cela pose aussi d'intéressantes questions sur la topographie du quartier : faut-il localiser dans la zone de l'Antiquaille (fig. 2) le siège de la procuratèle, ou plutôt une résidence, éventuellement privée, du procureur²² ? L'hypothèse ancienne qui situait une résidence impériale dans ce secteur est obsolète depuis longtemps. La fouille menée en 2011-2012 par É. Hofmann un peu au-dessus du lieu où a été découvert le nouveau fragment a mis au jour deux maisons établies chacune sur une terrasse, ainsi que, sur la terrasse inférieure, un grand édifice pourvu d'une abside. Ce dernier pourrait être un bâtiment public ou bien éventuellement un sanctuaire, appartenant ou non à la *domus* voisine, qui reste en activité après sa construction, au II^e s.²³

En dessous de l'édifice, lors de la seconde phase du diagnostic, menée par l'Inrap en décembre 2018-janvier 2019,

19. Pflaum 1960-1961, p. 560.

20. *CIL* XII, 103 et p. 805 = *ILS*, 3528 = *CLE*, 19 ; voir Pflaum 1950, p. 310-316. Pour d'autres dédicaces de procureurs à Silvain, voir *CIL* VI, 611 ; *CIL* XIV, 20 = *ILS*, 372 = EDR143973 ; *AE* 1990, 451 et 2013, 1289 ; et peut-être *CIL* III, 3249 = 6439 ; Dorcey 1992, p. 115 et n. 56.

21. Sur la sphère d'action de Silvain, voir Dorcey 1992, p. 14-32.

22. Voir Audin 1959, p. 109-110, qui plutôt qu'un sanctuaire à Silvain préférerait une statue élevée à l'intérieur d'une demeure, mais envisageait aussi la présence de bâtiments administratifs.

23. Hofmann 2018, p. 117-137 ; Becker 2018, p. 408-409, p. 411-412 et p. 418.

ont été dégagés un ensemble de murs et deux bassins qui existaient depuis l'époque augustéenne, mais ont été recouverts dans le courant du III^e s., comme l'ensemble du secteur, par un épais remblai dans lequel a été trouvé le fragment de cursus²⁴. En l'état de nos connaissances, il est donc impossible de préciser le cadre dans lequel pouvait se trouver la base du procurateur, d'autant que ce type de monument honorifique pouvait aussi être élevé dans un espace public, comme un sanctuaire ou encore le théâtre tout proche.

DE LYON À ROME : LA CHARGE D'A *STUDIIS*

M. Aemilius Laetus est l'un des six procurateurs de Lyonnaise et d'Aquitaine pour lesquels nous connaissons une promotion dans la chancellerie impériale : outre C. Iulius Celsus, déjà cité et nommé *a libellis et censibus*, quatre autres devinrent *a rationibus*, tous dans le courant du II^e s.²⁵

On discute toujours des compétences de l'*a studiis*. Selon les avis, il s'occupait en premier lieu des discours de l'empereur²⁶, de ses lectures et de sa bibliothèque personnelle²⁷, mais surtout en réalité des recherches nécessaires à l'exercice de sa juridiction²⁸. Parmi la douzaine de titulaires équestres connus pour la fonction, trois peuvent être datés du II^e s.²⁹ : Suétone, L. Iulius Vestinus et L. Volusius Maecianus³⁰. On remarquera que pour aucun d'entre eux le titre de *procurator* n'accompagne l'intitulé *a studiis* et qu'en revanche ces trois personnages célèbres ont également exercé la procuratèle des bibliothèques, qui ne figure pas dans le cursus de M. Aemilius Laetus³¹.

La question du cumul des procuratèles *a studiis* et *a bibliothecis* est un dossier très compliqué, qu'il n'est donc pas utile d'ouvrir ici. On rappellera qu'il est seulement attesté pour L. Volusius Maecianus, que plusieurs inscriptions désignent comme *a studiis et proc(urator) bibliothecarum*³², et que c'est uniquement par analogie qu'on l'envisage parfois pour L. Iulius Vestinus et pour Suétone³³, ce qui n'était pas l'avis

de H.-G. Pflaum et reste contesté. Il ne faut pas oublier que ces trois personnages sont les premiers titulaires équestres connus pour ces deux postes, dont la hiérarchie n'était peut-être pas encore bien fixée, ce qui expliquerait qu'ils ne sont pas mentionnés dans le même ordre dans les deux inscriptions de Suétone et de Vestinus. Ce constat doit donc nous inviter à une certaine prudence en ce qui concerne la place de la procuratèle *a studiis* dans la hiérarchie : elle apparaît comme la première fonction ducénaire pour Maecianus, dont la fonction immédiatement précédente fut celle, centenaire, de préfet des véhicules. Mais celui-ci a une carrière particulièrement rapide et, inversement, Vestinus avait revêtu auparavant une fonction ducénaire, celle d'*archiereus* d'Alexandrie et directeur du Musée, et avait par conséquent une plus grande ancienneté. H.-G. Pflaum lui-même témoigne de quelque hésitation sur le sujet, puisqu'il situe la charge tantôt au deuxième échelon de la carrière ducénaire³⁴, tantôt parmi les postes « hors-cadre » au sommet de celle-ci³⁵.

Les lacunes de la documentation ne permettent pas de suivre l'évolution du poste d'*a studiis* dans la seconde moitié du II^e s. Mais pour le début du III^e s., deux carrières nous fournissent de précieuses indications, même si elles pourraient l'une comme l'autre avoir été un peu exceptionnelles (tabl. I). La première est celle de l'anonyme de deux bases romaines, identifié depuis H.-G. Pflaum avec T. Messius Extricus, le préfet du prétoire et ami d'Élagabal³⁶. Si la suite de la carrière continue à poser de redoutables problèmes, que nous n'envisagerons pas ici, la procuratèle *a studiis* peut être située dans la première décennie du III^e s., avant la préfecture de l'annone datée de 210³⁷ et l'admission au Sénat, et sans doute après un début de cursus procuratorien qui a dû être passé sous silence. Cela montre que la fonction – surtout si elle a précédé immédiatement la préfecture de l'annone – se situait toujours à un niveau très élevé et sans doute tricénaire.

La seconde carrière est, une ou deux décennies plus tard, celle du célèbre juriste M. Cn. Licinius Rufinus, dont une inscription de Thyatire a révélé le cursus équestre, et qui a enchaîné les postes d'ἐπι τῆς παιδείας, ἐπὶ τῶν καθόλου λόγων et ἐπὶ τῶν ἀποκριμάτων (c'est-à-dire *a studiis*, *a rationibus* et, peut-être, *a libellis*) entre 212 et 225-230 avant d'être lui aussi promu au sénat et nommé gouverneur du Norique³⁸. La fonction semble là encore de niveau élevé, bien qu'elle soit suivie par deux autres postes de chancellerie. Mais le début de carrière, avec les postes de *consiliarius* et d'*ab epistulis Graecis*, montre un type de cursus un peu différent, celui des juristes et des intellectuels, qui se développe au début du III^e s., et on pourrait là encore avoir affaire à un parcours un peu exceptionnel. Néanmoins, et

24. Bellon *et al.* 2019, p. 38-41.

25. Outre C. Iulius Celsus (voir *supra*, n. 11), Cn. Pompeius Homullus (*CIL* VI, 1626 = *ILS*, 1385 = EDR100472 ; Pflaum 1960-1961, n° 89 et *PIR*², P 617), Ti. Claudius Secundinus L. Staius Macedo (*CIL* V, 867 = *ILS*, 1339 = *InscrAq.*, 846b = EDR093909 ; Pflaum 1960-1961, n° 109 et *PIR*², C 1015), C. Iunius Flavianus (*CIL* VI, 1620 = *ILS*, 1342 = EDR111423 ; voir *CIL* XIII, 1812 ; Pflaum 1960-1961, n° 134 et *PIR*², I 753) et C. Baienus Blassianus (*CIL* XIV, 5341 = *AE* 1972, 70 = EDR110159 ; Pflaum 1960-1961, n° 126) ; voir Le Glay, Tarpin 1989, p. 248.

26. Voir Millar 1977, p. 205-206, qui insiste sur la préparation des discours et l'exercice rhétorique.

27. Voir en ce sens Wallace-Hadrill 1995, p. 83-84, qui voit même en lui, de manière assez hypothétique, une sorte de conseiller littéraire.

28. Ainsi déjà Hirschfeld 1905, p. 332-333 ; Pflaum 1960-1961, p. 761 et p. 890.

29. Voir la liste de Pflaum 1960-1961, III, p. 1022-1023 (à compléter par M. Cn. Licinius Rufinus, voir *infra*, n. 38) et tabl. I.

30. Voir respectivement *AE* 1953, 73 (Pflaum 1960-1961, n° 96 ; *PIR*², S 959) ; *IG*, XIV, 1085 (Pflaum 1960-1961, n° 105 ; *PIR*², I 623) et *CIL* XIV, 5347 = EDR110165 (Pflaum 1960-1961, n° 141 ; *PIR*², V 973).

31. Sur la procuratèle *a bibliothecis*, voir Pflaum 1960-1961, p. 1023 ; van't Dak 1963, p. 177-184 ; Bowie 2013, p. 244-260.

32. Outre *CIL* XIV, 5347, voir 5348 = EDR110166 et *AE* 1955, 179.

33. Voir en ce sens van't Dak 1963 et Wallace-Hadrill 1995, p. 82 ; voir Fein 1994, p. 155-166.

34. Pflaum 1950, p. 254 et p. 256.

35. Voir Pflaum 1960-1961, p. 246, à propos de Iulius Vestinus (n° 105).

36. *CIL* VI, 3839a = 31776a = 41190 = *ILS*, 1329 = EDR093454 et *CIL* VI, 3839b = 31776b + 3861 = 31875 = 41191 = EDR093455 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 293 et Pflaum 1982, p. 72-75 ; voir W. Eck, dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, Suppl.*, 15, 1978, col. 289-290 ; *PIR*², M 518 ; en dernier lieu G. Alföldy, ad *CIL* VI, p. 4978.

37. *AE* 1977, 171.

38. *AE* 1997, 1425 = *SEG*, 47, 1656 ; voir déjà, pour la carrière sénatoriale, Robert 1948, p. 29-34 ; pour l'inscription de Thyatire, Herrmann 1997, p. 111-123 ; Millar 1999, p. 90-108 ; Eck 2006, p. 71-72 ; Jones 2007, p. 1337 et n° 14 ; Demougin 2007, p. 357-359 ; Kłodziński 2011 (*non vidimus*) ; Carboni 2017, p. 84-85 et p. 94.

Tabl. I – Les *a studiis* au II^e s. et au début du III^e s. apr. J.-C.

Nom	Poste antérieur	<i>a studiis</i>	Poste ultérieur	Date	Référence
C. Suetonius Tranquillus (Pflaum, 96)	[---]	<i>a studiis</i>	<i>a bibliothecis ab epistulis</i>	fin Trajan ou début Hadrien	AE 1953, 73
L. Iulius Vestinus (Pflaum, 105)	ἐπὶ τῶν ἐν Ῥώμῃ βιβλιοθηκῶν, Ῥωμαϊκῶν τε καὶ Ἑλληνικῶν	ἐπὶ τῆς παιδείας Ἀδριανοῦ τοῦ αὐτοκράτορος	ἐπιστολεὺς τοῦ αὐτοῦ αὐτοκράτορος	Hadrien	IG, XIV, 1085
L. Volusius Maecianus (Pflaum, 141)	<i>praef uehiculorum</i>	<i>a studiis et proc bibliothecarum</i>	<i>a libellis et censibus</i>	142-145 ?	CIL XIV, 5347
M. Aemilius Laetus (Pflaum, 213)	<i>proc prov Lugud et Aquit</i>	<i>a studiis Aug</i>			CIL XIII, 1779 et 1809
T. Messius Extricatus (Pflaum, 293)	?	<i>a s]tudis</i>	<i>praef ann(onae)</i>	avant 210	CIL VI, 41190-41191
M. Cn. Licinius Rufinus	πράξας τὰς Ἑλληνικὰς ἐπιστολάς	ἐπὶ παιδείας Σεβ(αστοῦ)	ἐπὶ τῶν καθόλου λόγων ἐπὶ τῶν ἀποκριμάτων	Caracalla ?	SEG, 47, 1656 AE 1997, 1425

même s'il serait imprudent d'en tirer des règles trop strictes, la carrière de Licinius Rufinus confirme, comme celle de Messius Extricatus, que le poste d'*a studiis* se situait toujours, dans les premières décennies du III^e s., à un niveau très élevé de la hiérarchie procuratorienne.

Vers le milieu du III^e s., on observe une nette évolution, le bureau *a studiis* étant désormais dirigé par un *magister*, secondé par des procureurs de rang sexagénaire ou centenaire qui sont considérés comme des adjoints ou attribués à des membres plus jeunes du collège impérial³⁹. C'est donc un assez bon *terminus ante quem* pour l'inscription lyonnaise, même si l'on peut encore trouver à cette époque des chevaliers de niveau ducénaire ou tricénaire qui sont désignés simplement comme *a studiis*, sans le titre de *magister* ni celui de *procurator*⁴⁰.

Désormais un peu mieux connue, mais difficile à dater, la carrière de M. Aemilius Laetus est un jalon supplémentaire dans l'histoire complexe de la procuratèle *a studiis*. Comme l'avait noté H.-G. Pflaum, elle place cette fonction à un niveau très élevé, puisqu'elle la situe au-dessus de la procuratèle de Lyonnaise et d'Aquitaine, elle-même au quatrième échelon de la carrière ducénaire. La procuratèle « aux études » paraît donc comparable aux autres grandes directions de la chancellerie impériale et elle est probablement devenue, comme celles-ci, tricénaire à la fin du II^e s.⁴¹ Mais cette indication ne fournit pas de critère chronologique très précis, puisque cette position hiérarchique élevée est attestée depuis le règne d'Hadrien, avec L. Iulius Vestinus, jusqu'à l'époque sévérienne. Le débat est au demeurant peut-être un peu vain, car divers exemples montrent aujourd'hui que les fameux échelons de la carrière procuratorienne étaient sans doute moins rigides que ne le pensaient O. Hirschfeld et H.-G. Pflaum et qu'il y avait de toutes façons des nominations atypiques, en fonction des relations personnelles ou des compétences professionnelles⁴².

39. Pflaum 1960-1961, p. 1022-1023 ; Christol 1981, p. 67-74.

40. Par exemple A. Voconius Zeno (AE 1915, 51 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 348) et plus tard M. Asidonius Verus Faentinus (AE 1930, 150 ; PIR², A 1217), dont selon Christol 1981, p. 72, les fonctions peuvent être respectivement datées des règnes de Gallien et d'Aurélien lorsqu'ils étaient seuls empereurs.

41. Pflaum 1950, p. 91, p. 256 et p. 290, ainsi que Pflaum 1960-1961, p. 761 ; dans le même sens Christol 1981, p. 71, n. 22 et Herrmann 1997, p. 116-117.

42. Voir par exemple les réflexions menées par Demougin 2001.

Un autre indice de datation de la carrière pourrait cependant être cherché dans le titre de *proc(urator) a studiis* qui est apparu sur le nouveau fragment de cursus de l'Antiquaille. Même si, comme on l'a signalé, le terme *procurator* est utilisé pour désigner les postes de la chancellerie impériale à une époque assez tardive⁴³, on le trouve aussi pour des procureurs beaucoup plus anciens, souvent les premiers de rang équestre, avant que la forme simplifiée ne se généralise. C'est le cas notamment pour L. Pupius Praesens, *procurator diui Claudii et Neronis Claudii Caesaris Aug(usti) Germanici prouvinciae Galaticae et Pamphylicae et a loricate*⁴⁴, pour Sex. Caesius Propertianus, *proc(urator) Imp(eratoris) a patrim(onio) et heredit(atium) et a libellis* dès la deuxième moitié du I^{er} s.⁴⁵, pour C. Octavius Titinius Capito, *proc(urator) ab epistulis et a patrim(onio)* sous Domitien et Nerva⁴⁶, ou encore pour T. Haterius Nepos, *proc(urator) heredit(atium) et a censibus*⁴⁷. Dans tous ces exemples, on peut penser que le titre *procurator* est en facteur commun et s'applique à chacune des fonctions, mais on trouve aussi quelques inscriptions dans lesquelles il porte sur un seul poste : à défaut d'exemple probant pour les *a studiis*, on peut citer pour les *a rationibus* le cas de M. Petronius Honoratus, dans des textes de la décennie 140 apr. J.-C.⁴⁸ Ces parallèles pourraient plaider pour une date haute de l'inscription de M. Aemilius Laetus, à partir par exemple du règne d'Hadrien, sinon de Trajan. Mais c'est aussi un indice fragile, d'autant plus que la dédicace à Silvain porte quant à elle la formule simplifiée *a studiis Augusti*, ce qui montre que les deux titulatures pouvaient parfaitement coexister et interdit d'en tirer une datation trop rigide.

43. Voir *supra*, n. 40 et Hirschfeld 1905, p. 333, qui signale le même usage pour les *a cognitionibus* (p. 329).

44. AE 2008, 1428, complétant IK, 54, 24, à Pergè ; voir ILS, 8848 et PIR², P 1087.

45. CIL XI, 5028 = ILS, 1447 = EDR157689 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 37 et PIR², C 204.

46. CIL VI, 798 = ILS, 1448 = EDR121875 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 60 et PIR², O 62.

47. CIL XI, 5213 = ILS, 1338 = EDR166721 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 95 et PIR², H 30.

48. CIL VI, 1625a-b = 31834a-b et p. 4722 = EDR111434 et CIL XIV, 4458 = EDR072626 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 117 et PIR², P 281. Voir aussi L. Vibius Lentulus, sous Trajan, avec l'équivalent grec ἀπὸ τῶν λόγων (I. Ephesos, 736, 2061 et 3046 ; voir Pflaum 1960-1961, n° 66 et PIR², V 553).

L'HOMME ET SON TEMPS

La chronologie est d'autant plus difficile à établir qu'en dehors des inscriptions lyonnaises, M. Aemilius Laetus reste un parfait inconnu. La tribu *Quirina* est trop diffusée, en Italie ou en Espagne comme en Afrique, pour permettre d'identifier ses origines géographiques. Le gentilice *Aemilius* est tout aussi fréquent, et rien ne permet de rapprocher l'*a studiis* du M. Aemilius [- - -] qui fut procureur du vingtième des héritages en Ombrie et Picenum et reçut une dédicace à Tuzag, en Proconsulaire⁴⁹, ni du M. Aemilius +[- - -] préfet de la *cohors II Gallorum Pannonica* de Dacie Supérieure qui est connu par un diplôme militaire daté du 23 février 144⁵⁰. A. Allmer, suivi par H.-G. Pflaum, avait suggéré d'éventuels liens de parenté avec Q. Aemilius Laetus, préfet du prétoire qui participa à l'assassinat de Commode, puis à celui de Pertinax, avant d'être mis à mort sur ordre de Didius Iulianus⁵¹. La piste semble plus intéressante, le préfet pouvant être par exemple un fils ou un descendant du procureur *a studiis*. Mais originaire de *Thaenae* (Tina, en Proconsulaire), il appartenait vraisemblablement, comme son frère, à la tribu *Papiria*⁵² : un lien de parenté avec le personnage de l'inscription lyonnaise paraît donc assez hypothétique. Quant au surnom *Laetus*, on rappellera que parmi les élites impériales de la fin du II^e s. et du début du III^e s., il fut porté non seulement par deux préfets du prétoire, Q. Aemilius Laetus, évoqué précédemment, sous Commode, et Q. Maecius Laetus, sous Septime Sévère, mais encore par l'un des grands généraux des guerres civiles de 193-197, (Iulius) Laetus⁵³.

En l'absence de repère chronologique précis, la datation des deux textes lyonnais ne peut donc être qu'approximative, et la fin

du II^e s., qui est la plus généralement retenue⁵⁴, est une fourchette peut-être un peu trop étroite. Les données paléographiques ne sont malheureusement pas d'un plus grand secours. Le cursus de Laetus est gravé avec un soin extrême et présente en particulier de très fins empâtements, auxquels on ne trouve guère d'équivalents à Lyon. Il faut cependant tenir compte du matériau, le marbre, pour lequel on manque de parallèles, et la forme des lettres ne semble pas particulièrement ancienne. Surtout, on sait qu'à Lyon une grande monumentalité et une remarquable qualité de gravure se maintiennent à l'époque sévérienne⁵⁵, ce qui interdit d'en faire un critère chronologique opératoire. On remarquera enfin que l'autel à Silvain (fig. 3), qui ne présente pas la même qualité de gravure, laisse une impression un peu différente, peut-être aussi à cause de sa forme élancée, qu'on retrouve dans des monuments assez tardifs.

Dans ces conditions, il serait hasardeux de demander à la paléographie les critères que la prosopographie et l'histoire administrative n'ont pu nous donner, et il paraît prudent de conserver pour ce procureur de Lyonnaise et d'Aquitaine une datation assez large, depuis le règne d'Hadrien jusqu'à celui de Septime Sévère ou de Caracalla, avec peut-être une légère préférence pour la seconde moitié du II^e s., pour laquelle il pourrait être le premier *a studiis* connu.

Quelle que soit sa date exacte, la carrière de M. Aemilius Laetus confirme le rang élevé du bureau *a studiis*, qui fait partie des grandes directions de la chancellerie impériale. Elle confirme aussi que les procureurs de Lyonnaise et d'Aquitaine, dont l'un est connu comme *a libellis et censibus* et plusieurs comme *a rationibus*, étaient assez régulièrement promus dans l'entourage de l'empereur. S'il ne permet pas de localiser exactement le siège de la procuratèle, le nouveau fragment de l'Antiquaille ouvre du moins des pistes de réflexion qu'on espère pouvoir prolonger par de nouvelles découvertes.

49. *AE* 1963, 64 ; Pflaum 1960-1961, n° 282 bis et Pflaum 1982, p. 72.

50. *CIL* XVI, 90 = *IDR*, I, 14. Sur cet officier équestre, voir *PME*, I, V, A 79.

51. *PIR*², A 358 ; voir Pflaum 1960-1961, p. 560-561 ; récemment Kłodziński 2012, p. 32-33, n° 10 ; Carboni 2017, p. 75-76.

52. *AE* 1949, 38.

53. Q. Aemilius Laetus : voir *supra*, n. 51 ; Q. Maecius Laetus : *PIR*², M 54 ; sur le général de Septime Sévère : *PIR*², I 373 et L 69 (Iulius Laetus et Laetus ne sont probablement qu'un seul et même personnage).

54. Wuilleumier 1948, p. 46 ; Pflaum 1960-1961, n° 213 ; Le Glay, Tarpin 1989, p. 248. La date haute proposée par A. Allmer, ad *AD*, 26, ne reposait que sur un rapprochement arbitraire avec l'empereur Claude et semble abandonnée dans *AD*, 21 bis.

55. Comme le notent, entre autres, Bruhl, Audin 1965 et Jacques 1984, p. 389-390 et n. 38, à propos de deux carrières municipales discutées (*AE* 1966, 252 et *CIL* XIII, 1921).

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

<i>AE</i>	<i>L'Année épigraphique</i> .
<i>CIL</i>	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum</i> .
EDCS	Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby.
EDR	Epigraphic Database Roma.
EFR	École française de Rome.
<i>IG</i>	<i>Inscriptiones Graecae</i> .
<i>SEG</i>	<i>Supplementum epigraphicum Graecum</i> .

SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET RECUEILS PROSOPOGRAPHIQUES

- AD**
Inscriptions antiques du Musée de Lyon, éd. A. Allmer, P. Dissard, Lyon, L. Delaroche & Cie, 1888-1893, 5 vol.
- Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)**
 CIL III, *Inscriptiones Asiae, provinciarum Europae Graecarum, Illyrici Latinae*, éd. T. Mommsen et al., Berlin, 1873-1902.
 CIL V, *Inscriptiones Galliae Cisalpinae*, éd. T. Mommsen, Berlin, 1872-1877.
 CIL VI, *Inscriptiones urbis Romae Latinae*, éd. G. Henzen, I. B. De Rossi et al., Berlin, 1876 —.
 CIL XI, *Inscriptiones Aemiliae Etruriae Umbriae Latinae*, éd. E. Bormann, Berlin, 1888.
 CIL XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, éd. O. Hirschfeld, Berlin, 1888.
 CIL XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, éd. O. Hirschfeld, K. Zangmeister et al., Berlin, 1889-1943, 4 tomes.
 CIL XIV, *Inscriptiones Latii veteris Latinae*, éd. H. Dessau, L. Wickert, Berlin, 1887-1933.
 CIL XVI, *Diplomata militaria*, éd. H. Nesselhauf, Berlin, 1936-1955.
- CLE**
Carmina Latina epigraphica, éd. F. Bücheler et E. Lommatzsch, Leipzig, Teubner, 1895-1926.
- IDR**
Inscriptiones Daciae Romanae, Bucarest, 1975 —.
- I.Ephesos**
Die Inschriften von Ephesos, Bonn, Rudolf Habelt (coll. *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, 11-17) 1979-1984.
- IG**
 IG, XIV, *Inscriptiones Graecae Siciliae et Italiae, additis graecis Galliae, Hispaniae, Britanniae, Germaniae inscriptionibus*, éd. G. Kaibel, Berlin, G. Reimer, 1890.
- ILS**
Inscriptiones Latinae selectae, éd. H. Dessau, Berlin, Weidmann, 1892-1916.
- ILTG**
Inscriptions Latines des Trois Gaules, éd. P. Wuilleumier, Paris, CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 17), 1963.
- InscrAq**
Inscriptiones Aquileiae, éd. G. B. Brusin, Udine, Deputazione di storia patria per il Friuli, 1991-1993, 3 vol.
- I. Pergè**
Die Inschriften von Pergè, éd. S. Şahin, Bonn, Rudolf Habelt (*Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, 54 et 61), 1999-2004.
- PIR²**
Prosopographia Imperii Romani. Saec. I. II. III., 2^e ed., éd. E. Groag, A. Stein et al., Berlin, De Gruyter, 1933-2015, 8 vol.
- PME**
Prosopographia militiarum equestrum quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum, éd. H. Devijver et al., Louvain, Universitaire Pers Leuven, 1976-2001, 6 vol.

RÉFÉRENCES

- Alföldy G. 1984** : *Römische Statuen in Venetia et Histria*, Heidelberg, Winter, 170 p.
- Allmer A. 1898** : *Revue épigraphique du Midi de la France*, 3, Vienne, 570 p.
- Audin A. 1959** : *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon, Audin, 178 p.
- Becker C. 2018** : L'Antiquaille, in Lenoble M. (dir.), *Atlas topographique de Lugdunum*. 1. *Lyon Fourvière*, Dijon, Société archéologique de l'Est (coll. Suppl. à la *Revue archéologique de l'Est*, 47), p. 393-418, feuille 10.
- Bellon C., Bonnet C., Faure P., Savay-Guerraz H. 2018** : *Lyon 5^e, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes 1 rue de l'Antiquaille. Phase 1*, Rapport de fouilles archéologiques, Inrap.
- Bellon C., Bonnet C., Franc O. 2019** : *Lyon 5^e, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes 1 rue de l'Antiquaille, Phases 1 et 2*, Rapport de diagnostic archéologique, Bron, Inrap, 90 p.
- Bowie E. 2013** : Libraries for the Caesars, in König J., Oikonomopoulou K., Woolf G. (dir.), *Ancient Libraries*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 237-260.
- Bruhl A., Audin A. 1965** : Inscription du Lyonnais Tiberius Aquius Apollinaris, *Gallia*, 23-2, p. 267-272.
- Carboni T. 2017** : *La parola scritta al servizio dell'imperatore e dell'impero: l'ab epistulis e l'a libellis nel II secolo d. C.*, Bonn, Rudolf Habelt (coll. *Antiquitas*, 70), 289 p.
- Christol M. 1981** : Observations complémentaires sur les carrières de Marcus Aurelius Hermogenes et de Pontius Eglectus Iulianus : *procurator a studiis et magister a studiis*, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 43, p. 67-74.
- Christol M. 1998** : La carrière d'un procureur anonyme de Lyon (AE 1989, 522), *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 9, p. 229-235.
- Demougin S. 2001** : Considérations sur l'avancement dans les carrières procuratoriennes équestres, in De Blois L. (dir.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire. Proceedings of the First Workshop of the International Network 'Impact of Empire' (Roman Empire, 27 B.C. – A.D. 406), Leiden, June 28 – July 1, 2000*, Amsterdam, J. C. Gieben, p. 24-34.
- Demougin S. 2007** : À propos des conseillers de l'empereur, in XII Congressus internationalis epigraphiae Graecae et Latinae: provinciae imperii Romani inscriptionibus descriptae, *Acta, Barcelona, 3-8 septembris 2002*, Barcelone, Institut d'estudis catalans, p. 357-361.
- Domaszewski A. von 1908** : *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Bonn, A. Marcus und E. Weber, 278 p.
- Domaszewski A. von, Dobson B. 1967** : *Die Rangordnung des römischen Heeres. 2. durchgesehene Auflage*, Cologne, Böhlau, LXII-375 p.
- Dorcey P. 1992** : *The Cult of Silvanus. A Study in Roman Folk Religion*, Leyde, New York, Cologne, Brill (coll. *Columbia studies in the classical tradition*, 20), 193 p.

- Eck W. 2006** : Der Kaiser und seine Ratsgeber, in Kolb A. (dir.), *Herrschaftsstrukturen und Herrschaftspraxis. Konzepte, Prinzipien und Strategien der Administration im römischen Kaiserreich*, Berlin, Akademie Verlag, p. 67-78.
- Fein S. 1994** : *Die Beziehungen der Kaiser Trajan und Hadrian zu den Litterati*, Berlin, De Gruyter (coll. Beiträge zur Altertumskunde, 26), 404 p.
- Haensch R. 1997** : *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*, Mayence, Philipp von Zabern (coll. Kölner Forschungen, 7), 863 p.
- Herrmann P. 1997** : Die Karriere eines prominenten Juristen aus Thyateira, *Tychè*, 12, p. 111-123.
- Hirschfeld O. 1905** : *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian. Zweite neuarbeitete Auflage*, Berlin, Weidmann, 514 p.
- Hofmann E. 2018** : Les domus de l'îlot central de l'Antiquaille, in Bérard F., Poux M. (dir.), *Lugdunum et ses campagnes. Actualité de la recherche*, Montagnac, Drémil Lafage, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et histoire romaine, 38), p. 117-137.
- Hofmann E., Mani C. (dir.) 2019** : *La fouille de l'îlot central de l'Antiquaille, 1 rue de l'Antiquaille, 69005 Lyon*, Rapport de fouille d'archéologie préventive, SRA Auvergne-Rhône-Alpes, 8 vol. et 1 annexe.
- Jacques F. 1984** : *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 76), 867 p.
- Jones C. 2007** : Juristes romains dans l'Orient grec, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 1331-1359.
- Kłodziński K. 2011** : *Sekretarze ab epistulis i a libellis w kancelarii cesarzy od Augusta do Hadriana*, Toruń, Wydawnictwo Naukowe Uniwersytetu Mikołaja Kopernika, 140 p.
- Kłodziński K. 2012** : Prefekci pretorianów cesarza Kommodusa, *Klio. Czasopismo poświęcone dziejom Polski i powszechnym*, 20, p. 32-33.
- Le Glay M., Tarpin M. 1989** : Trois nouvelles inscriptions de Lyon, *Gallia*, 46, p. 245-251.
- Le Mer A.-C., Chomer C. (dir.) 2007** : *Lyon*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. Carte archéologique de la Gaule, 69-2), 883 p.
- Millar F. 1977** : *The Emperor in the Roman World: 31 BC-AD 337*, Londres, Duckworth, 656 p.
- Millar F. 1999** : The Greek East and Roman Law: The Dossier of M. Cn. Licinius Rufinus, *Journal of Roman Studies*, 89, p. 90-108.
- Pflaum H.-G. 1950** : *Essai sur les procureurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, A. Maisonneuve, 357 p.
- Pflaum H.-G. 1960-1961** : *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, P. Geuthner (coll. Bibliothèque archéologique et historique, 57), 3 vol., 1469 p.
- Pflaum H.-G. 1982** : *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire. 4, Supplément*, Paris, P. Geuthner (coll. Bibliothèque archéologique et historique, 112), 183 p.
- Robert L. 1948** : Un juriste romain dans une inscription de Beroia, in Robert L. (dir.), *Hellenica, Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques* 5, Paris, A. Maisonneuve, p. 29-34.
- Sablayrolles R. 1996** : Libertinus miles. *Les cohortes de vigiles*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 224), 875 p.
- van't Dack E. 1963** : *A studiis, a bybliotheicis*, *Historia*, 12, p. 177-184.
- Wallace-Hadrill A. 1995 (1^{re} éd. 1983)** : *Suetonius*, Londres, Bristol Classical Press, 216 p.
- Wuilleumier P. 1948** : *L'administration de la Lyonnaise sous le Haut-Empire*, Paris, Les Belles Lettres (coll. Annales de l'Université de Lyon, 3^e série Lettres, 16), 73 p.